

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11/11/2019 à 9h30

Secrétaire de séance : Vincent RAMOND

Présents : Mesdames Arlette OURTAU et Josette PUJOL.

Messieurs Roland BERNIÉ, Gabriel BUREL, Gilbert COUVREUX, Gérard DUPLA, Philippe ERTZBISCHOFF, Régis ESPES, Hugues LAPIERRE, Patrick LAFFONT, Vincent RAMOND, Claude VAÏSSE et Yannick VEPER.

Pouvoirs : Madame Pierrette GASTON (pouvoir Patrick LAFFONT).

Excusés : Madame Pauline COSSET et Monsieur Gilbert GUICHARD.

Absents : Madame Laetitia PIQUEMAL et Monsieur Robin CAZALÉ.

Avec 13 présents le quorum est atteint et le conseil peut donc valablement délibérer (14 voix).

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 04/10/2019.
 2. Participation aux frais de repas de l'école de Sentein.
 3. DM n°3 (régularisation compte 238 : travaux 2015 sur la route d'Esperris).
 4. Indemnités du comptable public.
 5. Modification des attributions de compensation : transfert des compétences CCCP.
 6. Choix des luminaires de l'éclairage public.
 7. Travaux en cours.
 8. Questions diverses.
-

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 04/10/2019 : Le compte-rendu est adopté à l'unanimité avec une remarque : Vincent RAMOND, excusé, avait donné pouvoir à M. le Maire.

2. Participation aux frais de repas de l'école de Sentein : Une participation aux frais de cantine pour les enfants de l'école de Sentein habitant à Bordes-Uchentein est demandée. Les coûts du repas pour les parents restant identiques à ceux de l'année précédente, 7,50 €/enfant et 8,90 €/adulte, il est décidé à l'unanimité de reconduire la participation de l'année précédente, 4,25 €/enfant.

3. DM n°3 : Pour une part, il s'agit juste d'une opération comptable d'ordre changeant de ligne budgétaire la somme allouée en son temps pour la mise à disposition des ouvriers de la commune de Sentein le 04/12/15.

Pour une autre part, il s'agit aussi d'une régularisation, celle liée à l'attribution d'une compensation liée au périscolaire entre Communauté de Communes et SIVE.

La **Décision Modificative** est adoptée à l'unanimité.

4. Indemnités du comptable public Suite au regroupement/relocalisation programmé des perceptions c'est probablement la dernière délibération à ce sujet. Quoi qu'il en soit, la somme de 377,61 € bruts (341,64 € nets) suggérée (demandée) est adoptée à l'unanimité.

5. Modification des attributions de compensation : Délibération et extrait rapport de la CLECT en ANNEXE n°1. Pour la commune de Bordes-Uchentein il s'agit de 4 144 €. La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Choix des luminaires de l'éclairage public : Plusieurs modèles usuellement posés par l'entreprise Gabarre maître d'œuvre sont présentés, le coût variant peu d'un modèle à l'autre, entre 400 et 500 €. Par contre c'est le coût des seuls luminaires c'est-à-dire sans celui des poteaux. Le Conseil n'a pas du tout l'intention de gonfler la facture avec le renouvellement de ceux-ci. Les nouveaux luminaires devront donc s'adapter aux poteaux de Bordes-Uchentein qui sont de modèles divers et variés. A suivre donc...

Les ampoules seront à intensité variable afin de réduire la lumière de 50 % aux heures de faible fréquentation. En attendant on peut voir des luminaires à LED au lotissement de Castillon, au parking de Lidl, à Bonac-Irazein, à Caumont ou à Castelnaud-Durban. Le Conseil se donne le temps de se renseigner et d'y réfléchir avant de prendre une décision.

7. Travaux en cours :

➤ Uchentein : La DRAC est attendue vendredi pour déterminer, espère le Conseil, les modalités des déplacements du retable d'Ourjout et de l'autel de la chapelle nord

d'Uchentein. Les travaux à l'église d'Uchentein avancent : parafoudre et charpente métallique.

➤ Ourjout: La « maison Pujol » est maintenant échafaudée afin que Benjamin Cosset puisse commencer les travaux de toiture.

➤ Panneaux « Parking » : Ils sont arrivés et seront installés aux emplacements prévus dès que l'emploi du temps des ouvriers municipaux leur en laissera le temps.

➤ Presbytère de Bordes : Pas encore de retour sur les demandes de subventions, ce dossier est donc toujours en attente.

➤ Route du Tamarech : Toujours en attente de la venue de la Société Naudin & Fils.

8. Questions diverses :

➤ Spectacle de Noël : La date du 28 décembre est arrêtée.

➤ Relais de téléphone portable d'Uchentein : Les travaux vont commencer rapidement, il sera demandé au maître d'ouvrage d'utiliser une clôture verte et un pylône de la couleur la moins visible possible. L'enclos de l'antenne sera ensuite paysagé par la commune, tout cela afin que la nuisance visuelle soit la plus faible possible.

➤ École de Sentein : Après le Conseil d'École du 5 novembre il apparaît que les effectifs seront stables pour la rentrée 2020 et que par voie de conséquences le nombre de classes ne sera pas remis en cause.

Séance levée à 11h15

Délibération

**Approbation du montant des attributions de compensation au titre de l'année 2019 suite aux transferts ou restitutions des compétences Culture, Informatique, Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire et Jeunesse
Approbation des rapports de la CLECT**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses parties législative et réglementaire, et notamment les articles L.5211-25-1, L. 5211-17, L. 5216-5 II et III, ainsi que L 2333-78 ;

Vu le Code Général des Impôts notamment son article 1609 nonies C V modifié par décret n°2017-698 du 2 mai 2017 ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons, du Bas-Couserans, du Canton d'Oust, du Canton de Massat, du Castillonnais, du Val Couserans, du Volvestre Ariégeois et du Séronais 117 au 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL-2017-141 du 6 juillet 2017, relative à l'instauration de du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL-2017-142 du 6 juillet 2017, relative à la mise en place et à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL-2018-0010 du 6 Février 2018, relative à la fixation libre des attributions de compensation provisoires ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° DEL-2018-0108 à DEL-2018-0111 du 27 septembre 2018 relative à l'approbation des attributions de compensation pour les communes concernées par la restitution ou le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL-2018-135 du 12 décembre 2018 relative à la majoration des attributions de compensation des communes de la perte de Taxe d'habitation sur les Logements Vacants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 actant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

VU les rapports définitifs de la CLECT ci-annexés ;

Considérant que, conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie les 4 juillet, 25 septembre et 23 octobre 2019,

Considérant que le rapport qui a pour objet de présenter l'évaluation des charges transférées, au 1^{er} janvier 2019, entre les Communes et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, en ce qui concerne la compétence Culture, et l'évaluation des charges restituées relatives à la compétence Informatique, a été adopté par la CLECT, le 4 juillet 2019 ;

Considérant que le rapport qui a pour objet de présenter l'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2019 entre les Communes et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées en ce qui concerne la compétence périscolaire,

extrascolaire et jeunesse et l'évaluation des charges relatives à la restitution de la compétence scolaire, a été adopté par la CLECT, le 23 octobre 2019 ;

Considérant que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 23 octobre 2019, a validé les rapports d'évaluation des charges transférées proposés par la CLECT et a déterminé le montant des attributions de compensation concernant les transferts et restitutions des compétences Culture, Informatique, Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire et Jeunesse au 1^{er} janvier 2019 ;

Compte tenu de l'ensemble des éléments évoqués ci-avant, les attributions de compensation provisoires initialement fixées sont corrigées afin de prévoir les attributions de compensation suivantes pour l'ensemble des communes membres au titre de l'année 2019 :

Ancien EPCI	Commune	AC fonctionnement										AC investissement				
		AC 2019 provisoire	Correction AC CLECT du 04/07/2019					CLECT du 23/10/2019					AC 2019 actualisée	Evaluation voirie	Evaluation scolaire (Massat)	AC 2019 actualisée
			Médiathèque	Ecole de musique	Informatique	Sous-total 1	Périscolaire	Scolaire (y compris ETAPS et transports scolaires)	Sous-total 2							
CC du Seronnais 117	AIGUES-JUNTES	2 355 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 988 €	5 988 €	8 343 €	0 €	0 €	0 €		
CC du Seronnais 117	ALLJERES	3 382 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 633 €	6 633 €	10 015 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	ALZEN	10 921 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	24 045 €	24 045 €	34 966 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	LA BASTIDE DE SEROU	97 894 €	-28 330 €	0 €	0 €	-28 330 €	0 €	89 915 €	89 915 €	159 479 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	CADARDET	14 291 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	21 650 €	21 650 €	35 941 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	CASTELNAU DURBAN	33 717 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	41 825 €	41 825 €	75 542 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	DURBAN SUR ARIZE	10 185 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 859 €	16 859 €	27 044 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	ESPLAS DE SEROU	7 633 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 285 €	28 285 €	35 918 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	LARBONT	2 840 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 849 €	8 849 €	11 489 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	MONTAGAGNE	1 813 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11 535 €	11 535 €	13 348 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	MONTELS	5 980 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 477 €	15 477 €	21 437 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	MONTSERON	4 922 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 291 €	8 291 €	13 213 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	NESCUS	2 540 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 804 €	5 804 €	8 344 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	RIMONT	34 676 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	49 932 €	49 932 €	84 608 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	SENTENAC DE SEROU	12 265 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 427 €	7 427 €	19 692 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Seronnais 117	SUZAN	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 058 €	1 058 €	1 658 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	ANTRAS	10 136 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 042 €	2 942 €	1 900 €	12 036 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	ARGEIN	28 332 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-6 664 €	11 148 €	4 484 €	32 816 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	ARRIEN EN BETHMALE	33 234 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 376 €	2 876 €	1 500 €	34 734 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	ARROUT	18 594 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 440 €	1 620 €	180 €	18 774 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	AUCAZEIN	9 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 500 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	AUDRESSEIN	89 539 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 376 €	2 876 €	1 500 €	71 039 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	AUXIREIN	14 978 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 000 €	1 489 €	-101 €	14 877 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	BALACET	5 130 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 285 €	5 779 €	4 494 €	9 624 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	BALAGUERES	27 469 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 440 €	1 620 €	180 €	27 649 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	BETHMALE	42 923 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-927 €	2 327 €	1 400 €	44 323 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	BONAC IRAZEIN	84 017 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-625 €	1 778 €	1 153 €	85 170 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	BORDES-UCHENTEIN	187 280 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-2 836 €	6 981 €	4 145 €	191 405 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	BUZAN	6 974 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 200 €	749 €	-451 €	5 523 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	CASTILLON EN COUSERANS	88 861 €	-9 355 €	0 €	0 €	-9 355 €	-4 128 €	8 627 €	4 499 €	83 905 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	CESCAU	48 938 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-5 360 €	9 349 €	3 989 €	52 927 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	ENGOMER	68 555 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-14 400 €	16 197 €	1 797 €	70 352 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	GALEY	20 180 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-4 800 €	7 494 €	2 694 €	22 874 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	ILLARTEIN	9 526 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-2 288 €	2 937 €	649 €	10 175 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	ORGBET	27 496 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-8 000 €	9 742 €	3 742 €	31 240 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	ST JEAN DU CASTILLONNAIS	7 309 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-800 €	0 €	0 €	7 109 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	SANT LARY	32 254 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-2 800 €	3 747 €	947 €	33 201 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	SALSEN	7 941 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-344 €	719 €	375 €	8 316 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	SENTEIN	156 696 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-2 290 €	10 499 €	8 209 €	164 905 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	SOR	2 910 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-1 032 €	2 157 €	1 125 €	4 035 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Castillonais	VILLENEUVE	4 894 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-2 560 €	2 579 €	19 €	4 913 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Canton de Massat	ALEU	26 326 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	26 326 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Canton de Massat	BIERT	40 557 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-8 195 €	17 323 €	9 128 €	49 685 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Canton de Massat	BOUSSENIAC	32 936 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-5 540 €	11 711 €	6 171 €	39 107 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Canton de Massat	MASSAT	124 927 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-17 233 €	38 591 €	21 358 €	146 285 €	0 €	6 240 €	6 240 €			
CC du Canton de Massat	LE PORT	36 866 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-3 830 €	8 095 €	4 265 €	41 131 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Canton de Massat	SOULAN	58 867 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-6 436 €	34 640 €	28 204 €	87 071 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Bas Couserans	LA BASTIDE DU SALAT	37 677 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	2 443 €	2 443 €	40 980 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Bas Couserans	BETICHAT	31 626 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	-2 180 €	1 488 €	-714 €	31 924 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Bas Couserans	CAZAVET	17 097 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	0 €	0 €	0 €	18 107 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Bas Couserans	GAJAN	27 967 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	0 €	0 €	0 €	28 977 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Bas Couserans	LACAVE	15 481 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	16 341 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Bas Couserans	MAUVEZIN DE PRAT	9 281 €	0 €	0 €	626 €	626 €	0 €	0 €	0 €	9 907 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Bas Couserans	MERCENAC	28 920 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	-3 035 €	1 466 €	-1 569 €	28 361 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Bas Couserans	MONTGAUCH	8 369 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	9 229 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Bas Couserans	PRAT BONREPAILX	97 117 €	0 €	0 €	1 454 €	1 454 €	0 €	6 964 €	6 964 €	105 535 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Bas Couserans	TAURIGNAN CASTET	16 228 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	17 088 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Bas Couserans	TAURIGNAN VIEUX	19 841 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	0 €	0 €	0 €	20 851 €	0 €	0 €	0 €			
CC du Val Couserans	ALOS	27 999 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	28 859 €	16 286 €	0 €	16 286 €			
CC du Val Couserans	CLERMONT	17 225 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	18 085 €	7 722 €	0 €	7 722 €			
CC du Val Couserans	ENCOURTECH	14 804 €	0 €	0 €	626 €	626 €	0 €	0 €	0 €	15 430 €	6 967 €	0 €	6 967 €			
CC du Val Couserans	ESP	39 258 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	40 118 €	20 333 €	0 €	20 333 €			
CC du Val Couserans	LACOURT	74 432 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	0 €	0 €	0 €	75 442 €	14 601 €	0 €	14 601 €			
CC du Val Couserans	LESCURE	76 645 €	0 €	0 €	1 262 €	1 262 €	-41 520 €	0 €	-41 520 €	36 387 €	34 566 €	0 €	34 566 €			
CC du Val Couserans	MONTÉGUT EN COUSERANS	10 333 €	0 €	0 €	626 €	626 €	0 €	0 €	0 €	10 959 €	6 334 €	0 €	6 334 €			
CC du Val Couserans	MONTESQUIEU AVANTES	40 529 €	0 €	0 €	1 010 €	1 010 €	0 €	0 €	0 €	41 539 €	26 220 €	0 €	26 220 €			
CC du Val Couserans	RIVERNEKERT	37 109 €	0 €	0 €	880 €	880 €	0 €	0 €	0 €	37 989 €	17 873 €	0 €	17 873 €			
CC du Volvestre Ariège	BAGERT	7 021 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 021 €	2 511 €	0 €	2 511 €			
CC du Volvestre Ariège	BARJAC	3 571 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 571 €	1 700 €	0 €	1 700 €			
CC du Volvestre Ariège	BEDAILLE	14 048 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 048 €	10 313 €	0 €	10 313 €			
CC du Volvestre Ariège	CERIZOLS	15 463 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 463 €	7 430 €	0 €	7 430 €			
CC du Volvestre Ariège	CONTRAZY	16 078 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	16 078 €	13 589 €	0 €	13 589 €			
CC du Volvestre Ariège	FABAS	42 615 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 783 €	13 783 €	56 398 €	19 051 €	0 €	19 051 €			
CC du Volvestre Ariège	LASSERRE	21 962 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 860 €	13 860 €	35 812 €	7 761 €	0 €	7 761 €			
CC du Volvestre Ariège	MAUVEZIN DE SAINTE CROIX	9 215 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 215 €	7 629 €	0 €	7 629 €			
CC du Volvestre Ariège	MERIGNON	13 141 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	13 141 €	9 106 €	0 €	9 106 €			
CC du Volvestre Ariège	MONTARDIT	25 838 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25 838 €	12 427 €	0 €	12 427 €			
CC du Volvestre Ariège	SAINTE CROIX VOLVESTRE	64 635 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	19 405 €	19 405 €	84 040 €	25 234 €	0 €	25 234 €			
CC du Volvestre Ariège	TOURTOUSE	25 775 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25 775 €	13 055 €	0 €	13 055 €			
CC de l'Agglomération	CAUMONT	71 027 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-21 199 €	0 €	-21 199 €	49 828 €	0 €	0 €	0 €			
CC de l'Agglomération	EYCHIEL	256 416 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-20 723 €									

La CLECT ayant rendu ses conclusions et le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées ayant approuvé le montant des attributions de compensations liées aux transferts et restitutions des compétences Culture, Informatique, Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire et Jeunesse au 1^{er} janvier 2019, il est demandé à l'ensemble des conseils municipaux de se prononcer sur les rapports de la CLECT et les montants de révisions des AC qu'ils proposent.

Le montant de l'AC révisée ne deviendra définitif que lorsque le rapport et le montant des AC auront été approuvés par les 2/3 de l'ensemble des conseils municipaux.

La présente délibération sera transmise au président de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

APPROUVE les rapport établis par la CLECT en date des 4 juillet et 23 octobre derniers ci-joint annexés,

APPROUVE le montant des attributions de compensation au titre de l'année 2019 pour l'ensemble des Communes membres de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées suite aux transferts et restitutions des compétences Culture, Informatique, Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire et Jeunesse, tels que décrits ci-dessus,

APPROUVE la clause de révision des Attributions de Compensation pour prendre en compte tous manques, anomalies et erreurs constatés ultérieurement,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente décision.